

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2025-00003

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 03 juin 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge de recul avant de 2,44 mètres (8,00 pieds) pour le garage visé par la demande soit une différence de 6,56 mètres (21,52 pieds) de la norme minimale requise pour l'implantation d'un bâtiment accessoire de type garage isolé en cour avant.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 6.2.4, b, le bâtiment accessoire doit respecter les marges de recul avant prescrites pour le bâtiment principal selon l'article 4.3.2, grille h), pour la zone RV-2, soit une distance de 9 mètres (29,52 pieds).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 898, cadastre du Québec, sise au 164, rue des Cimes, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 03 juin 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, 15 mai 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,


James L. Lacroix